

Organisés en partenariat avec les associations locales, les mini-stages te permettront de découvrir des activités nouvelles en t'amusant !

SEMAINE DU 7 AU 11 AVRIL

- **Football** à Ensisheim (stade municipal) de 10h à 12h pour les 6-15 ans
- **Peinture et dessin** à Niederentzen (salle des fêtes) 14h30 à 16h30 pour les 7-15 ans
- **Fabrication d'une BD manga** à Ensisheim (médiathèque) de 14h à 16h pour les 7-15 ans
- **Mini-golf/Street golf** à Ensisheim (ancien gymnase) 10h à 12h pour les 7-15 ans
- **Jeux de société** à Ensisheim (médiathèque) 14h à 16h30 pour les 7-12 ans (pas d'activité le mercredi 9 avril)

SEMAINE DU 14 AU 17 AVRIL (PAS D'ACTIVITÉ LE 18 AVRIL)

- **Attrapez les tous !! (activité nature)** Oberhergheim (salle multi-activités) de 9h à 12h pour les 6-12 ans
- **Echecs** à Ensisheim (maison des associations) de 9h30 à 12h pour les 7-17 ans
- **Football** à Ensisheim (stade municipal) de 9h30 à 12h pour les 6-15 ans
- **Atelier Fab Lab (dessin 3D et impression 3D)** Ensisheim (médiathèque) de 9h30 à 12h à partir de 10 ans
- **Atelier Fab Lab (programmation/robot)** Ensisheim (médiathèque) de 14h à 16h30 à partir de 11 ans
- **Peinture et dessin** à Ensisheim (maison des associations) de 14h30 à 17h pour les 7-15 ans

Tarifs : Habitants de la CCCHR : 11 € par semaine et par activité — Habitants hors CCCHR : 13 € par semaine et par activité

Renseignements auprès du service animation-jeunesse (Tel : 03 89 26 97 46). **Les inscriptions se font exclusivement au bureau de l'animateur-jeunes, au Local Jeunes d'Ensisheim (40 bis rue de la première armée) durant les permanences mises en place spécifiquement :**

Le 28 mars de 9h à 12h
Le 31 mars de 9h à 13h et de 14h à 18h
Le 1 avril de 14h à 16h
Le 2 avril de 9h à 13h et de 14h à 18h
Le 3 avril de 9h à 13h et de 14h à 16h

Si pour une raison d'ordre majeur l'activité ne pouvait avoir lieu (nombre d'inscrits insuffisant, problème d'encadrement, de météo...) ou si votre inscription ne pouvait être prise en compte, la CCCHR vous informera dans les meilleurs délais. Dans les autres cas, notamment non-présence du jeune inscrit, la somme restera acquise à la CCCHR.

Concernant les activités physiques, l'inscription équivaut à une reconnaissance à n'en courir aucune contre-indication à la pratique de l'activité choisie.

Tout autre mode d'inscription ne sera pas pris en compte (pas de dépôt possible en mairie, ni à la CCCHR, ni en boîte aux lettres, ni en dehors des permanences d'inscription).

Le règlement est possible en espèces, par chèque (libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC), par chèque vacances ANCV.



Mini-Stages

Printemps 2025

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Je, soussigné M/Mme _____
En ma qualité de représentant légal, inscrit mon enfant aux activités suivantes et atteste, en cas d'inscription à des activités sportives, que celui-ci n'est pas atteint de contre-indications à cette pratique :

1. Intitulé de l'activité:

.....
Date du au.....

Heures deh..... à.....h.....

2. Intitulé de l'activité:

.....
Date du au.....

Heures deh..... à.....h.....

Fait à _____, le _____
Signature